

Les délibérations de la session ordinaire d'Avril 2014

POINTS ADOPTES

<p>1. Etude et vote de compte administratif de la Commune Urbaine de Marrakech au titre de l'année 2013.</p>	<p>8. Etude et adoption de la convention relative au renforcement des équipements sportifs au sein de Marrakech en vertu de la convention cadre relative au projet de développement et d'essor de la ville de Marrakech "Marrakech, cité du renouveau permanent".</p>
<p>2. Programmation de l'excédent réel du budget au titre de l'exercice 2013.</p>	<p>9. Etude et adoption de la convention relative au renforcement et l'amélioration de l'accès aux services sanitaires au sein de Marrakech en vertu de la convention cadre relative au projet de développement et d'essor de la ville de Marrakech "Marrakech, cité du renouveau permanent".</p>
<p>3. Etude et adoption de la convention de partenariat pour l'accompagnement de la croissance urbaine dans les secteurs de l'eau potable et d'assainissement au sein de la ville de Marrakech en vertu de la convention cadre relative au projet de développement et d'essor de la ville de Marrakech "Marrakech, cité du renouveau permanent"</p>	<p>10. Etude et adoption de la convention de partenariat pour le renforcement des infrastructures et des déplacements urbains au sein de la ville de Marrakech en vertu de la convention cadre relative au projet de développement et d'essor de la ville de Marrakech "Marrakech, cité du renouveau permanent".</p>
<p>4. Etude et adoption de la convention relative à l'aménagement de Oued Issil en vertu de la convention cadre relative au projet de développement et d'essor de la ville de Marrakech "Marrakech, cité du renouveau permanent"</p>	<p>11. Etude et adoption de la convention de partenariat relative au projet de réhabilitation urbaine de quartier Kbour Chou à l'ancienne médina en vertu de la convention cadre relative au projet de développement et d'essor de la ville de Marrakech "Marrakech, cité du renouveau permanent".</p>
<p>5. Etude et adoption de la convention de partenariat relative à la construction du barrage Ouakejdite sur Oued Issil à Assif Netalaleghet en vertu de la convention cadre relative au projet de développement et d'essor de la ville de Marrakech "Marrakech, cité du renouveau permanent".</p>	<p>12. Etude et adoption de la convention de partenariat relative au projet de réhabilitation urbaine de quartier Ezzezaib à l'ancienne médina en vertu de la convention cadre relative au projet de développement et d'essor de la ville de Marrakech "Marrakech, cité du renouveau permanent".</p>
<p>6. Etude et adoption de la convention relative à l'aménagement de la 1^{ère} tranche de la nouvelle décharge publique contrôlable de la préfecture de Marrakech en vertu de la convention cadre relative au projet de développement et d'essor de la ville de Marrakech "Marrakech, cité du renouveau permanent".</p>	<p>13. Etude et adoption de la convention de partenariat relative au projet de réhabilitation urbaine de quartier Assalam (Mellah) à l'ancienne médina en vertu de la convention cadre relative au projet de développement et d'essor de la ville de Marrakech "Marrakech, cité du renouveau permanent".</p>
<p>7. Etude et adoption de la convention relative au soutien de l'encadrement religieux et spirituel à Marrakech en vertu de la convention cadre relative au projet de développement et d'essor de la ville de Marrakech "Marrakech, cité du renouveau permanent".</p>	<p>14. Adoption de la convention cadre entre la Wilaya de Marrakech Tensift El Houz, la Commune Urbaine de Marrakech et la Direction de Domaine Public concernant l'affectation des lots de terrain pour la création et l'élargissement d'une décharge publique contrôlable.</p>

<p>15. Adoption de la convention de partenariat concernant l'organisation du forum "Connct 2014" pour la régulation du trafic aérien signée par la Commune Urbaine de Marrakech, l'Office National Des Aéroports, Office National Marocain du Tourisme et le Conseil Régional du Tourisme.</p>	<p>28. Etude de projet de convention de partenariat entre le Conseil Communal de Marrakech et l'association Marock Jeunes concernant l'organisation du Festival de Musique et jeunesse "Sun Festival".</p>
<p>16. Statuer à propos de l'augmentation du capital de la société Avilmar.</p>	<p>29. Etude de projet de convention de partenariat entre le Conseil Communal de Marrakech et l'association Eclat du Lune, concernant l'organisation du festival culturel Awaln' Art des arts en places publiques.</p>
<p>17. Annulation de la décision du Conseil Communal de Marrakech prise lors de la session ordinaire du mois d'avril 2011 se rapportant à la modification de quelques articles du cahier des charges relatif à l'octroi de la concession d'exploitation des stations du parking auto, motos et vélos.</p>	<p>31. Etude et adoption à propos de la modification et la prolongation de la convention de partenariat entre la Commune Urbaine de Marrakech et la Fondation des Festivals de Marrakech.</p>
<p>18. Modification des articles 4 et 9 du cahier des charges relatif à l'octroi de la concession d'exploitation des stations du parking auto, motos et vélos par la mise en place de minuterie du stationnement qu'il a été adopté par la décision du Conseil Communal de Marrakech prise lors de la session ordinaire du mois d'Octobre 2009 et approuvée par le ministère de l'intérieur.</p>	<p>32. Modifier et compléter la convention de coopération et de partenariat entre la Commune Urbaine de Marrakech et le Centre de Développement de la Région Tensift El Houz CDRT objet de décision du Conseil Communal de Marrakech lors de sa session ordinaire d'avril 2007.</p>
<p>19. Modification de la décision de la convention prise lors de la session d'avril 2013, relative à l'appui des services de la Sureté Nationale de Marrakech par des motos.</p>	<p>35. Statuer à propos de l'acceptation du don immobilier octroyé par M. Nouredine OUDGHIRI et la société "Les patios Targa", il s'agit d'un lot du terrain appartenant au titre foncier n° : 69939/04, sa superficie : 824 m² sis à l'arrondissement Menara et affecté à la création de la voie d'aménagement.</p>
<p>20. Etude et adoption de la convention de partenariat entre le Conseil Communal de Marrakech et l'Entraide Nationale pour le soutien des institutions d'assistance sociale</p>	<p>36. Statuer à propos de l'acceptation du don immobilier octroyé par M. Idrisse BEN BOUICH et autres, il s'agit d'une partie de terrain appartenant au titre foncier n° : 82901/04, sa superficie : 219 m².</p>
<p>21. Etude de projet de convention de partenariat entre le Conseil Communal de Marrakech et l'association Mouniate Marrakech concernant l'organisation du Festival Samaa Marrakech de la Musique soufie.</p>	<p>37. Statuer à propos de l'acceptation du don immobilier octroyé par Mme. Fouzia HEMMADI, il s'agit d'une partie de terrain appartenant au titre foncier n° : 114662/04, sa superficie : 34 m², sise à l'arrondissement Menara et affecté à la création de la voie d'aménagement.</p>
<p>27. Etude de projet de convention de partenariat entre le Conseil Communal de Marrakech et la Fondation Marrakech Biennal concernant l'organisation du Festival des Biennales de Marrakech.</p>	<p>38. Location d'un lot de terrain du domaine public pour la création de la gare routière.</p>

<p>40. Statuer à propos de la procédure d’alignement partiel de la voie publique n° 143 reliant le quartier Saada (près du quartier Charaf) à la route de Targa.</p>	<p>46. Etablir un arrêté communal relatif à la réglementation des déplacements urbains au sein de la ville de Marrakech.</p>
<p>42. Se prononcer à propos de l’alignement des voies publiques et l’expropriation des terrains pour compléter la voie d’aménagement n° 111 amenant au projet Opération Tilila et Nouara. <i>(point inscrit à l’ordre du jour sur proposition de l’autorité locale).</i></p>	<p>48. Election d’un nouveau secrétaire du Conseil Communal de Marrakech après la démission volontaire de du secrétaire de conseil M. Mohamed NAKIL conformément aux dispositions de l’article 11 de la Charte Communale.</p>
<p>43. Autoriser la Présidente du Conseil Communal d’intenter une action en justice contre le Club Auto pour exploitation illégale d’une partie du bien communal n° : 7269/m et 9269/m (procès d’évacuation).</p>	<p>49. Acceptation de la démission de la présidente de la commission chargée des services publics Mme. Hayat EL MACHEFOUA et l’élection d’un nouveau président de commission et son adjoint conformément aux dispositions de règlement intérieur du Conseil Communal.</p>
<p>45. Etude du projet de règlement intérieur relatif aux services du Théâtre Royal.</p>	<p>50. Election du 9^{ème} et 10^{ème} Vice-président du Conseil Communal de Marrakech conformément aux dispositions de l’article 9 de la Charte Communale pour remplacer les deux postes vacants après l’accusé de réception concernant l’acceptation des démissions volontaires de M. Mohamed El Hor et M. Elmahjoub REFOUCHE successivement 3^{ème} et 7^{ème} Vice-présidents du Conseil Communal de Marrakech auprès de M. le Wali de la Région - Marrakech Tensift El Houz.</p>

POINTS REPORTEES

<p>22. Etude de projet de convention de partenariat entre le Conseil Communal de Marrakech et le club de presse pour le ski et les sports de la montagne - région de Marrakech pour la gestion du Gite Oukeimedden qui relevant du Conseil Communal.</p>	<p>33. Annulation des deux décisions du Conseil Communal de Marrakech tenues successivement lors des sessions ordinaires de juillet 2006 et avril 2007 relative à la convention d'appui et de coopération entre le Conseil Communal de Marrakech et l'association des œuvres sociales des fonctionnaires, agents et retraités de la Commune Urbaine de Marrakech.</p>
<p>23. Etude de projet de convention de partenariat entre le Conseil Communal de Marrakech et la Ligue Régional Grand Atlas de Boxe pour l'exploitation de la salle couverte sise au complexe sportif Bab Lakhemis comme espace de boxe éducative.</p>	<p>34. Etude et adoption de la convention de partenariat entre la Commune Urbaine de Marrakech et la section régionale du Syndicat National de la Presse Marocaine à Marrakech pour la création, la gestion et l'animation de « Dar Assahafa » à l'ex siège de la chambre de l'artisanat sis à la place Jamaa Lefna.</p>
<p>24. Modification de cahier des charges relatif au loyer des piscines.</p>	<p>39. Statuer à propos de la procédure du déclassement de la partie du lot de terrain où se situe Douar Sidi Mebarek relevant de domaine public communal de l'arrondissement Menara et appartenant au titre foncier n° : 49757/04, d'une superficie de : 2269 m² du domaine public communal au domaine privé.</p>
<p>25. Abrogation de la décision communale prise lors de la session communale du mois d'Avril 2012, approuvant la convention de partenariat entre la Commune, le Ministère de Jeunesse et Sport et la Fédération Royale de Natation concernant la gestion et l'animation de la piscine couverte Bab Lakhemis.</p>	<p>41. Adoption définitive de l'alignement des voies publiques et l'expropriation des terrains relative à Douar Lakehili conformément à la loi : 90 – 12. <i>(point inscrit à l'ordre du jour sur proposition de l'autorité locale).</i></p>
<p>26. Etude de projet de convention de partenariat entre le Conseil Communal de Marrakech et l'Union des Clubs de Natation du Sud pour la gestion de la piscine couverte Bab Lakhemis.</p>	<p>44. Modification de l'arrêté communal relatif à la réglementation du marché des motos et vélos d'occasion de Marrakech sis à Sidi Youssef Ben Ali.</p>
<p>30. Etude et adoption à propos de la requête de l'Arrondissement Marrakech Médina se rapportant à la conclusion d'un partenariat entre le Conseil Communal de Marrakech et la Délégation du Ministère de la Jeunesse et du Sport sous l'appui de l'INDH pour la réhabilitation des terrains de sport de proximité au sein de l'arrondissement.</p>	<p>47. Etude et adoption de la convention cadre du partenariat pour la réhabilitation de Ghabate Chababe Marrakech entre la Fondation Mohamed VI pour la Protection de l'Environnement, la Direction Générale des Collectivités Communales, la Wilaya de la Région - Marrakech Tensift El Houz, la Commune Urbaine de Marrakech, et la Direction du Domain Public. <i>(point inscrit à l'ordre du jour sur proposition de l'autorité locale).</i></p>